

DEPARTEMENT DES YVELINES

BEHOUST



Plan Local d'Urbanisme

7. Pièces administratives

7.8. Décision du Président du tribunal administratif pour la désignation du Commissaire-enquêteur

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE VERSAILLES

20/02/2017

N° E17000024 /78

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Décision désignation commission ou commissaire

Vu enregistrée le 17/02/2017, la lettre par laquelle le Maire de la commune de BEHOUST demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet:

Le projet du Plan Local d'Urbanisme de la commune de BEHOUST ;

Vu le code de l'urbanisme ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Monsieur Claude GARREAU est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 3 : La présente décision sera notifiée au Maire de la commune de BEHOUST et à Monsieur Claude GARREAU.

Fait à Versailles, le 20 février 2017

La Présidente,

Pour le Greffier en Chef
Le Greffier adjoint



Anale WAW



Nathalie MASSIAS

